

Soutien Plaisir Plus (SAP Plus) Un plus pour le handicap

Sous la Présidence de Nèle Paxinou et avec la participation de nombreuses personnes, l'association permet, depuis sa création en avril 2008, de répondre à un besoin urgent d'assistance à la personne porteuse d'une déficience. Cette assistance couvre la zone territoriale de l'est du Brabant Wallon (Jodoigne, Wavre, Louvain-La-Neuve,...).

Les initiateurs de l'association, de par leur longue carrière d'aides-soignants dans le secteur des soins palliatifs et dans le secteur de l'aide à la vie journalière, ont rencontré des personnes en fin de vie mais aussi des personnes moins valides dont les besoins de la vie journalière étaient partiellement ou en totalité non satisfaits. C'est pour répondre à ces besoins et permettre également à ces « moins valides » de garder une vie sociale que l'ASBL est née.

Toutes les personnes qui soutiennent l'association sont en effet animées par la conviction que la personne porteuse d'une déficience a le droit comme tout être humain à une vie de citoyen à part entière tel que garanti par la déclaration universelle des droits de l'homme.

L'association s'est donnée comme mission de répondre à ces besoins et d'aider la personne dans ses demandes 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 et ce, sur un simple appel téléphonique. Cette assistance permet de renforcer le sentiment d'autonomie de la personne, son sentiment de liberté et d'existence propre, légitime, pour chaque individu. Mais aussi, par ce pool mobile d'assistants personnels, respecter le choix des personnes qui est le plus souvent de rester à leur domicile sans aucun déracinement, proche de leur entourage.

DIFFERENTES ACTIONS:

· Aide à la vie journalière itinérante à domicile

L'ASBL a été à ce jour très sollicitée pour l'aide à la personne dépendante ou présentant un handicap. L'aide à la vie journalière n'est pas une aide-soignante, ni une aide familiale, ni une aide-ménagère. Elle intervient aux heures et pour les actes non couverts par ces services. En cela, elle est complémentaire aux autres services d'aide.

Notre but est de soutenir les personnes en perte d'autonomie à leur domicile ou dans leur cadre de vie. Un service itinérant d'assistants personnels qui peut assurer les besoins d'hygiène élémentaires comme l'aide à se lever, se déplacer, se coucher, s'habiller, se nourrir, prendre ses médicaments (qui sont préparés par la famille ou l'infirmière)

Nous ne prenons aucune décision pour le bénéficiaire quand nous assurons une aide. Les décisions sont prises par le bénéficiaire lui-même ou par la personne référente. En cela, nous suivons scrupuleusement le décret de la Communauté française du 6 avril 1995 ainsi que les principes de la Déclaration de Graz du 9 juin 2006 pour le cas spécifique de la personne en situation de handicap prenant de l'âge.

· Transport et accompagnement

En suivant la même philosophie, nous possédons trois voitures adaptées au transport de personnes à mobilité réduite, que nous faisons tourner 24h sur 24, 7 jours sur 7. Ces transports peuvent être d'ordre médical, personnel ou encore professionnel. Les aménagements montés dans les voitures (abaissements de l'arrière, rampe d'accès, attaches pour le fauteuil et ceintures pour les personnes à mobilité réduite, siège sortant et pivotant pour une des voitures à l'avant) assurent une sécurité maximale de la personne prise en charge.

Là aussi, notre but est de fonctionner dans les tranches horaires non assurées par les autres services. Par ailleurs, nous n'arrêtons pas notre prise en charge à la descente de voiture, nous aidons la personne dans les démarches administratives s'il s'agit d'une visite à l'hôpital ou nous aidons la personne à faire ses courses, etc.

Nous avons aussi le souci du bien-être physique et de l'hygiène du bénéficiaire que nous transportons. Nous l'aidons à mettre et à enlever une veste si nécessaire, à s'hydrater s'il en fait la demande, etc.

Nous accompagnons également des personnes handicapées qui souhaitent rester actives dans la société et intégrées dans un vie socio-culturelle ou professionnelle (suivre une formation, animer une conférence, assister à des représentations culturelles, etc.)

· Le suivi de projet de vie et de l'épanouissement personnel

Des éducateurs chevronnés et un psychologue évaluent et accompagnent toutes personnes en situation de handicap dans leurs demandes, que ce soit concernant un apprentissage spécifique ou une recherche de changement. Nous évaluons la demande, mettons un programme progressif en place, et réévaluons si nécessaire.

A titre d'exemple, nous pouvons citer le réapprentissage de la parole à un bénéficiaire (en collaboration avec un professeur d'université), l'apprentissage de la socialisation vers le monde extérieur à un bénéficiaire vivant depuis 30 ans en institution, l'apprentissage de la cuisine à un bénéficiaire porteur d'une tétraplégie, etc.

FINALITES ET OBJECTIFS

Prendre le relai là où tous les autres services marquent leurs limites, afin de pallier au manque d'autonomie de la personne porteur d'une déficience notamment en dehors des horaires prévus par les autres services qui ne fonctionnent que dans des créneaux horaires se terminant à 18 heures et très aléatoires les week-ends et jours fériés et ce par du personnel qualifié.

- Au niveau des bénéficiaires
- Respecter la dignité de la personne en situation de handicap en tenant compte de sa réalité vitale personnelle : nourriture, hygiène qui réclame une assistance en dehors des heures de bureau !
- Développer les potentialités cognitives et phasiques de la personne en situation de handicap en laissant le temps qu'il faut à la personne pour effectuer un acte de la vie journalière (ou une partie de

l'acte) par elle-même comme couper des légumes, se laver le visage, aller faire ses courses elle-même, etc.

- Permettre à la personne porteuse d'une déficience de réintégrer son milieu familial en tant que personne sans que sa dépendance ne soit une sollicitation permanente pour la famille et ne détricote les liens familiaux.

- Favoriser le maintien du lien social en permettant les visites et fêtes familiales, le shopping, les loisirs culturels (théâtre, cinéma, concerts, musées, etc.).

- Favoriser le bien-être et l'épanouissement personnel de la personne en situation de handicap, notamment par rapport à sa déficience, à la relation d'aide, etc.

Nos partenaires et nos besoins

L'ASBL a été soutenue par CAP48 pour l'achat des véhicules, par une subvention de la Province, par des mécènes privés et....

Par ailleurs, ses prestations sont payantes et partiellement remboursées aux bénéficiaires (prestations en contrat de BAP ou dans les heures de « journée ») mais ne couvrent pas la totalité des coûts encourus.

SAP+ répond à +/- **10** demandes par jour et suit régulièrement +/-**25** personnes. Pour ce faire, **4 personnes** travaillent « plus » que plein temps et sont d'ailleurs épaulées par des bénévoles.

A ce stade de son développement, SAP+ ne peut répondre aux nombreuses nouvelles demandes et n'ose cependant pas prendre le risque financier d'engager du personnel supplémentaire. La formation et l'engagement d'une étudiante pendant 1 an (50 jours autorisés) serait une possibilité intéressante et c'est pourquoi nous avons besoin de vous pour financer ce projet.

Pour tout contact :

Mme OLEFFE Dominique – Coordinatrice ASBL SAP Plus

0493/093.097 – dominique.oleffe@sapplusasbl.be

Visitez notre site : www.sapplusasbl.be